



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.264/2
11 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Barcelone, Espagne, 24 - 27 mai 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion (session conjointe avec le CAR/PP)

La réunion sera ouverte le 24 mai 2005 à 9 heures à l'hôtel Atenea Mar par les autorités nationales, régionales et locales d'Espagne et de Catalogne et le Coordonnateur du PAM ainsi que par le Directeur du Centre d'activités régionales pour la production propre du PAM, sis à Barcelone et le Coordonnateur du Programme MED POL.

Point 2 de l'ordre du jour Organisation des travaux (session conjointe avec le CAR/PP)

Les participants seront informés de l'initiative de convoquer la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et la réunion des Points focaux du CAR/PP aux mêmes dates et au même endroit en vue de permettre des échanges d'informations et de décider d'actions communes à mener conjointement à l'avenir. En particulier, les points 1, 2, 3, 7.3 et 7.4 de l'ordre du jour seront traités conjointement avec les Points focaux du CAR/PP, alors que les autres points ne seront abordés que par les seuls Coordonnateurs nationaux pour le MED POL. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL se déroulera uniquement en plénière. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré.

Point 3 de l'ordre du jour Perspectives d'une coopération renforcée entre le MED POL et le CAR/PP (session conjointe avec le CAR/PP)

Sous ce point de l'ordre du jour, le Directeur du CAR/PP et le Coordonnateur du Programme MED POL passeront en revue les activités menées à bien conjointement jusqu'à ce jour, surtout dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et discuteront des perspectives d'avenir et des avantages de poursuivre les travaux ensemble.

Point 4 de l'ordre du jour.Élection du Bureau

La réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 5 de l'ordre du jour.Adoption de l'ordre du jour

La réunion sera invitée à examiner l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat et à l'adopter tel qu'amendé.

Point 6 de l'ordre du jour Présentation de l'évaluation de la Phase III du MED POL

Sous ce point de l'ordre du jour, les experts indépendants engagés par le PAM présenteront en détail l'évaluation de la Phase III du MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.284/3). La réunion pourra souhaiter faire des commentaires sur les conclusions et recommandations de l'évaluation en vue de les utiliser, si besoin est, pour l'élaboration de la Phase IV du MED POL. Une fois approuvée par les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, l'évaluation sera transmise aux Points focaux du PAM, puis aux Parties contractantes.

Point 7 de l'ordre du jour Examen et discussion de la Phase IV du MED POL

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.264/4 qui contient les principes et objectifs fondamentaux de la Phase IV du Programme MED POL (2006-2013) proposée. Les Coordonnateurs seront appelés à présenter leurs observations et amender le texte du document, s'il convient de le faire. Le document amendé sera transmis aux Points focaux du PAM et ensuite aux Parties contractantes en vue de son adoption.

Point 8 de l'ordre du jour Examen des activités menées par le MED POL au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et examen des activités à réaliser et des recommandations pour l'exercice biennal 2006-2007

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les activités menées par le MED POL depuis la dernière réunion des Coordonnateurs nationaux (mai-décembre 2003) et au cours de l'exercice biennal 2004-2005; il présentera les activités proposées à réaliser d'ici la fin 2005 ainsi que celles pour l'exercice biennal 2006-2007 (document UNEP(DEC)/MED WG.264/5). Les Coordonnateurs nationaux seront invités à examiner avec attention les activités proposées pour l'exercice biennal 2006-2007, y compris les recommandations, afin de les transmettre aux Points focaux du PAM et ensuite aux Parties contractantes en vue de leur adoption.

8.1 Politique et coordination

Les Coordonnateurs seront invités à discuter essentiellement de la politique de coopération que le MED POL a suivi et entend suivre au cours du prochain exercice biennal (chapitre I du document UNEP(DEC)/MED WG.264/5). En particulier, s'agissant de la coopération avec les CAR, la réunion discutera de la mise en place d'un système d'information, en tant qu'initiative MED POL en coopération avec le CAR/TDE (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.15). En ce qui concerne la coopération avec la Commission européenne, le rôle du MED POL dans la mise en œuvre future de la Stratégie marine européenne sera discuté en même temps que le processus graduel d'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.3) qui bénéficiera de l'appui de la CE. L'évaluation de la Phase III du MED POL et la proposition de la Phase IV, mentionnées dans le chapitre, feront l'objet de deux points différents dans l'ordre du jour.

8.2 Application du Protocole "immersions"

8.3 Application du Protocole "tellurique" et mise en œuvre du PAS (session conjointe avec le CAR/PP)

8.3.1 Examen et approbation des lignes directrices relatives à la gestion des matières géologiques inertes non polluantes.

8.3.2 Examen et approbation des lignes directrices relatives au dépôt en mer de matières à dessein autre que la simple élimination.

Les Coordonnateurs seront invités à discuter le chapitre 3 du document UNEP(DEC)/MED WG. 264/5. En plus des activités réalisées et proposées par le MED POL pour renforcer l'application du Protocole "immersions" (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.4), la réunion devra examiner deux autres séries de lignes directrices relatives au Protocole qui, si elles sont approuvées, seront transmises aux Parties contractantes en vue de leur adoption (UNEP(DEC)/MED WG.264/6, 264/7).

8.4 Application du Protocole "tellurique" et mise en œuvre du PAS (session conjointe avec le CAR/PP)

Dans le cadre de ce sous-point, discuté conjointement avec les Points focaux du CAR/PP, toutes les activités liées à la mise en œuvre du PAS seront soigneusement examinées (chapitre 2 du document UNEP(DEC)/MED WG.264/5). En particulier, les Coordonnateurs passeront en revue les activités passées et futures liées à

l'élaboration des PAN et discuteront du besoin d'appui politique pour renforcer leur pleine mise en œuvre; ils examineront et apporteront leurs commentaires sur un document relatif à la politique en matière de transfert de technologie (UNEP(DEC)/MED WG.264/8) qui pourrait apporter une aide précieuse pour la mise en œuvre à long terme des mesures de réduction de la pollution, telles qu'indiquées dans le PAS; ils discuteront du besoin d'examiner plus à fond le principe du partage de la charge de réduction de la pollution et ils aborderont finalement les activités proposées visant à assurer la durabilité financière de la mise en œuvre du PAS. S'agissant des eaux usées municipales, en plus des documents techniques préparés par l'OMS et le MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.5 jusqu'à Inf.11), les Coordonnateurs seront invités à prendre note d'une série de lignes directrices relatives au traitement, à l'élimination et à la réutilisation des eaux usées (UNEP(DEC)/MED WG.264/9) considérée comme un outil substantiel pour les pays pour satisfaire aux exigences du PAS en la matière. S'agissant de la pollution industrielle, la réunion devra examiner la proposition du Secrétariat visant à préparer à l'intention des pays non européens un guide sur la mise en place d'un système de maîtrise de la pollution fondé sur les MTD et les MPE. De plus, conformément à la décision des Parties contractantes visant à examiner périodiquement les objectifs et dates-butoir du PAS, le Secrétariat a passé en revue tous les objectifs et dates-limite pertinents, de vue chronologique, suggérant les actions qu'il conviendrait d'entreprendre que les Coordonnateurs nationaux discuteront et approuveront. Enfin, le Secrétariat a préparé deux autres documents, l'un sur la mise en place des réglementations nationales en matière de rejets polluants (UNEP(DEC)/MED WG.284/Inf.12) et l'autre sur les succédanés à utiliser comme alternatifs aux POP (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.13) que la réunion devra examiner et discuter. S'agissant de la surveillance continue, le Secrétariat a passé en revue les réalisations et les goulots d'étranglement des activités actuelles menées et a fait quelques suggestions et recommandations visant à améliorer la participation et les résultats dans l'ensemble que les Coordonnateurs nationaux discuteront et commenteront. Les Coordonnateurs auront également la possibilité de suivre une présentation sur les développements au niveau du programme de surveillance continue en matière d'eutrophisation, la surveillance continue des sédiments et les progrès réalisés en ce qui concerne la base de données MED POL et le flux des données ainsi que sur la finalisation des critères relatifs à la qualité des eaux de baignade. Les autres sections du chapitre 2 passent en revue les activités en matière de renforcement des capacités, de soumission de rapport ainsi que travaux menés sur les indicateurs (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.14). Enfin, les Coordonnateurs seront saisis du Projet FEM actuel et le Secrétariat les informera sur les éventuels développements futurs, sous un sous-point de l'ordre du jour séparé.

8.5 Application du Protocole "déchets dangereux" (session conjointe avec le CAR/PP)

Dans le cadre de ce sous-point discuté conjointement avec les Points focaux du CAR/PP, le Secrétariat présentera les activités actuellement menées en faveur de l'application future du Protocole "déchets dangereux" et, en particulier, la nouvelle proposition de coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle. De plus, les Coordonnateurs seront invités à discuter de la question de redonner de la vitalité au Protocole, étant donné que les ratifications sont rares ou prennent beaucoup de temps.

8.6 Coopération avec le FEM

Dans le cadre de ce sous-point, le Directeur du Projet FEM fera un compte-rendu des réalisations et des goulots d'étranglement du Projet FEM actuel. Il présentera le futur Partenariat stratégique envisagé par le PNUE en coopération avec plusieurs organes internationaux, dont le FEM, partenariat qui devrait apporter un soutien considérable dans la mise en œuvre future du PAS.

Point 9 de l'ordre du jour Considérations budgétaires relatives aux activités de l'exercice biennal 2006-2007

Le Secrétariat présentera brièvement les orientations budgétaires pour les activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Les Coordonnateurs seront invités à s'exprimer sur les objectifs et priorités.

Point 10 de l'ordre du jour Questions diverses

Sous ce point de l'ordre du jour, les Coordonnateurs nationaux et le Secrétariat pourront soulever toute autre question afin d'en discuter.

Point 11 de l'ordre du jour Adoption du rapport

Les Coordonnateurs examineront, corrigeront et adopteront le projet de rapport qui sera préparé en anglais et en français.

Point 12 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

Le Président élu prononcera la clôture de la réunion le 27 mai à 18 heures.

Emploi du temps

Mardi, 24 mai

09,00 – 11,00 heures (session conjointe avec le CAR/PP)	Point 1.,2., 3.
<i>Pause café</i>	
11,30 – 13,00 heures	Point 4.,5., 6.
Pause déjeuner	
14,30 – 16,00 heures	Point 6. (suite); 7.
<i>Pause café</i>	
16,30 – 18,00 heures	Point 7. (suite)

Mercredi, 25 mai

09,30 – 11,00 heures	Point 7. (suite)
<i>Pause café</i>	
11,30 – 13,00 heures	Point 7. (suite)
Pause déjeuner	
14,30 – 16,00 heures (session conjointe avec le CAR/PP)	Point 8.3
<i>Pause café</i>	
16,30 – 18,00 heures (session conjointe avec le CAR/PP)	Point 8.3 (suite), 8.4

Jeudi, 26 mai

09,30 – 11,00 heures	Point 8.1
<i>Pause café</i>	
11,30 – 13,00 heures	Point 8.1 (suite), 8.2
Pause déjeuner	
14,30 – 16,00 heures	Point 8.2 (suite)
<i>Pause café</i>	
16,30 – 18,00 heures	Point 8.5, 9., 10

Vendredi, 27 mai

- 13,00 heures	Libre. Préparation du rapport
Pause déjeuner	
14,30 – 16,00 heures	Point 11.
<i>Pause café</i>	
16,30 – 18,30 heures	Point 11. (suite), 12
